



2

Projet de Contrat « eau et climat »

Présentation des principaux éléments avant la CLE du 30 juin 2025



Contrat « eau et climat »



■ Les actions proposées – 17 porteurs de projet

Maitre d'ouvrage	Nb operations	Nb operations aides classiques	Montant aides classiques	Nb operations aides spécifiques	Montant aides spécifiques	Montant aide total par MO
Annemasse Agglo	46	43	6 725 260 €	3	1 200 000 €	7 925 260 €
CC du Genevois	16	15	4 143 928 €	1	20 000 €	4 163 928 €
2CCAM	11	4	77 500 €	7	887 850 €	965 350 €
REFG	7	3	729 400 €	4	562 300 €	1 291 700 €
CCPR	7	3	356 000 €	4	678 250 €	1 034 250 €
SRB	15	10	2 925 900 €	5	338 000 €	3 263 900 €
O des Aravis	6	1	15 000 €	5	800 000 €	815 000 €
SE2A	1	1	125 000 €	0	- €	125 000 €
CCMG	2	2	400 000 €	0	- €	400 000 €
Cluses	2	2	85 000 €	0	- €	85 000 €
Marnaz	1	1	57 100 €	0	- €	57 100 €
Mont-Saxonnex	1	1	51 905 €	0	- €	51 905 €
Passy	6	6	327 500 €	0	- €	327 500 €
Saint-Gervais-les-Bains	2	2	30 000 €	0	- €	30 000 €
SIAE	1	1	5 250 €	0	- €	5 250 €
Scientrier	1	1	50 000 €	0	- €	50 000 €
	0	0	- €	0	- €	- €
SM3A	28	28	5 983 060 €	0	- €	5 983 060 €
	0	0	- €	0	- €	- €
TOTAUX	153	124	22 087 803 €	29	4 486 400 €	26 574 203 €

Contrat « eau et climat »



■ Les actions proposées au titre des aides classiques

- **124 projets à inscrire au contrat** (soit près de 30%) représentant :
 - ✓ un montant de travaux de 61,5 M€
 - ✓ une aide prévisionnelle de l'agence estimée à 22,1 M€

■ Les actions proposées au titre des aides spécifiques

- **29 projets à inscrire au contrat** représentant :
 - ✓ un montant de travaux de 13,3 M€
 - ✓ une aide prévisionnelle de l'agence estimée à 4,5 M€

Contrat « eau et climat »



■ Le Contrat 2026-2027 : chiffres clés

• Montants prévisionnels d'aide de l'agence :

- ✓ 22,1 M€ d'aides classiques
- ✓ 4,5 M€ d'aides spécifiques
- ✓ Soit 26,6 M€ d'aide sur 2 ans

Pour mémoire, pour le contrat 2019-2023 (sur 4 ans), 34 M€ d'aides de l'agence octroyées

• Éléments importants :

- ✓ Les **montants d'aide** sont donnés à **titre prévisionnel** (sous réserve de l'instruction et de l'analyse du dossier quand celui-ci sera déposé)
- ✓ Pour les **aides spécifiques**, les montants sont **maximaux**
- ✓ Nécessité pour les maîtres d'ouvrage de s'engager sur une **trajectoire de sobriété** – à élaborer en 2026-2027 et à présenter pour le prochain contrat